

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

Accusé de réception en préfecture
070-217002617-20260303-DE2026-05-DE
Date de télétransmission : 09/03/2026
Date de réception préfecture : 09/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 5

Séance du : 3 mars 2026

Objet : Budget Primitif Communal – Année 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 25 février 2026

Date d'affichage : 6 mars 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY – Mme Josiane PRUNIAUX – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – Mme Claudine DELAITRE – M. Benoît SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ – Mme Christelle ROY – M. Jean-Gabriel DELOUF – Mme Cécile DRUAUX – M. Laurent CARDOT.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Serge SCHMIT – Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à M. Christophe TARY) – M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Maxime VAUTHIER).

M. Jean-Gabriel DELOUF a été nommé secrétaire de séance.

Le Maire communique à l'assemblée l'état récapitulatif des indemnités versées aux élus en 2025, conformément à la Loi Engagement et Proximité de 2019.

Après avoir présenté en détail les dépenses et recettes de fonctionnement, puis les investissements prévus pour 2026, il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif (budget communal) arrêté lors des commissions Finances et Travaux du 14 février 2026, et présenté à cette séance, comme suit :

Fonctionnement

Recettes :	831 238.23 €	Dépenses :	831 238.23 €
------------	--------------	------------	--------------

Investissement

Recettes :	504 725.96 €	Dépenses :	504 725.96 €
------------	--------------	------------	--------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2026 ainsi présenté.

Nombre de votants : 14

Vote : 14 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



Le secrétaire de séance,

Jean-Gabriel DELOUF